



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON
Commune membre de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2024

Délibération N°2024-028

Objet : Tableau des effectifs au 22 Mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Cabrières d'Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Delphine Cresp, Maire, en suite de la convocation en date du 14 mai 2024.

- Effectif légal du Conseil Municipal : 19
- Nombre de membres en exercice : 18
- Nombre de Conseillers Présents : 12
- Nombre de Conseillers ayant pris part à la délibération : 17

Etaient présents : Mmes et MM les conseillers municipaux :

Delphine Cresp ; Olivia Ramoino ; Françoise Mathieu ; Sandrine Pourcel ; Véronique Moine ; Martine Vignalou ; Stéphanie Ghigo ; Nadine Gros ; Jean-Michel Ratinaud ; Christiane Queytan ; Philippe Taboulet ; Frédéric Fauveau

Etait absent excusé : Jean-Pierre Leyre (pouvoir à Christiane Queytan) ; Pierre Laban (pouvoir à Françoise Mathieu) ; Jean-Philippe Henry (pouvoir à Martine Vignalou) ; Michel Jean (pouvoir à Sandrine Pourcel) ; Lionel Husson (pouvoir à Véronique Moine)

Absent non excusé : Pascal Junik

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400257-20240522-2024028-DE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2024

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance : Sandrine Pourcel

TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS DE DROIT PUBLIC AU 22 Mai 2024 SUITE AU CONSEIL MUNICIPAL du 22 MAI 2024 (Après Déclaration des Vacances d'Emploi auprès du Centre de Gestion et décision de recrutement par l'autorité territoriale)

ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE

FILIERE ADMINISTRATIVE

Grades ou emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Attaché	A	1	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1
TOTAL		3	3



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON
Commune membre de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

FILIERE TECHNIQUE

Grades ou emplois		Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Technicien		B	1	1
Agent de maîtrise		C	2	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		C	4	3
Adjoint technique		C	4	4
Adjoint technique à Temps Non Complet (TNC 28 heures hebdomadaires)		C	1	0
TOTAL			12	10

FILIERE SOCIALE

Grades ou emplois		Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe		C	4	4
TOTAL			4	4

POLICE RURALE

Grades ou emplois		Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Garde Champêtre Chef principal		C	1	1
TOTAL			1	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400257-20240522-2024028-DE

Grade ou emplois	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	
TOTAL TITULAIRE AU 22/05/2024	20	18	0

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/05/2024
Dont T.N.C.



ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE DE DROIT PUBLIC

Grades ou emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Adjoint administratif (Délibération du 29 juin 2022)	C	1	1
Adjoint technique territorial. Article 3 de la loi du n°84-53 du 26 janvier 1984, accroissement temporaire d'activité. (Délibération du 20 janvier 2021)	C	2	0
Agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Délibération du 22 mai 2024)		2	0
Parcours Emploi Compétence (Délibération du 21 février 2024)	C	2	1
Adjoint technique territorial. Article L.332-23-1°, accroissement temporaire d'activité – à temps complet (Délibération du 3 avril 2023)	C	1	1
Contrat d'apprentissage (Délibération du 16 octobre 2023)	C	1	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Grade ou emplois	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont T.N.C
TOTAL NON TITULAIRE AU 22/05/2024	9	4	0

084-218400257-20240522-2024028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2024

Grade ou emplois	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont T.N.C
TOTAL GENERAL AU 22/05/2024	29	22	0

+ 2 en disponibilité



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON
Commune membre de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

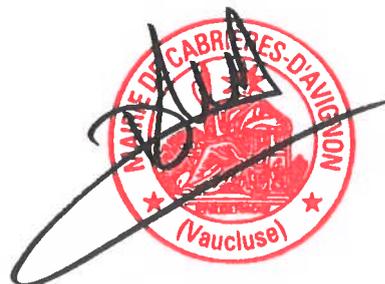
Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, AYANT ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES
EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES :**

- Adopte la proposition de Madame le Maire ;
- Approuve la modification du tableau des effectifs à compter du 22 mai 2024 ;
- Inscrit au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré en séance, les ans, mois et jours susdits
Pour extrait conforme au registre de délibérations du Conseil Municipal,
Le Maire, Delphine CRESP

Signature du secrétaire de séance



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, sise 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux, prorogeant le délai de recours contentieux, auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée devant la juridiction administrative compétente (cf. ci-dessus) dans un délai de deux mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218406237-20240522-2024028-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/05/2024